Première année N° 20 Dimanche 12 juin 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

JOURNAL DU SPIRITISME

PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

Dépôts : à Bordeaux, chez les principaux libraires
et à Paris, chez LEDOYEN, libraire, 31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

ABONNEMENTS

Bordeaux........ .... 6 fr.
Départements et Algérie.... 7 fr.
Etranger continental........ 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.

Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant. Ils sont aussi reçus par l'intermédiaire de tous les libraires et directeurs de poste.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnements partent du 1er février. Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année on envoie les numéros parus.

Un numéro séparé, pris au bureau, 10 c.; hors du bureau, 15 c.; par la poste, 20 c.

AVIS

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITÉ
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
(Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE
Que tous ne soient qu'un.
(Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ
Je suis le chemin, la vérité et la vie.
(Jean, XIV, v. 6.)

DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

(*Suite.* — Voir le n. 18.)

En matière de raisonnement, un principe est une vérité première, plus évidente qu'une autre, qui peut être connue et qui est généralement admise.

Or, sur quel principe se fonde l'Eglise romaine pour se déclarer infaillible? Sur une prétendue vérité qui, loin d'être généralement admise, est contestée par tous ceux qui ne veulent pas faire abjuration de leur raison.

En effet, le Christ a dit : Je suis la Vérité, mais il n'a dit nulle part, que nous sachions, qu'il sera représenté sur la terre par l'*Eglise de Rome*, plutôt que par une autre secte qui voudra s'emparer du nom d'*Eglise*. Et c'est à raison de cette difficulté que MM. les Professeurs de théologie évitent de donner la définition du mot *Eglise*, surtout lorsqu'il s'agit de la question de l'*infaillibilité*.

Le mot *Eglise*, dans l'acception réelle de cette expression, signifie *assemblée des fidèles*, ou plutôt *société des disciples du Christ*, et quand le divin Maître parle de l'Eglise, c'est-à-dire de toute assemblée de personnes qui croient en sa parole, il n'a jamais entendu dire que ce ne sera qu'à la condition qu'ils se soumettront à telle ou telle forme imposée par ceux qui se prétendent envoyés par lui pour le représenter. Il a voulu que sa doctrine fût gravée dans le cœur de chacun et mise en pratique d'une manière efficace, plutôt que de la faire consister en vaines cérémonies extérieures qui font dégénérer le culte intérieur en un culte qui ne parle qu'aux yeux et non au cœur; admettons qu'autrefois, et peut-être aujourd'hui encore, selon de rares exceptions, quelques prêtres attachent plus de prix au fond qu'à la forme, il n'en est pas moins certain que la majeure partie d'entre eux ont conservé le signe et non la foi, et que la plupart, de même que les Pharisiens d'autrefois, nettoient le dehors de la coupe et du plat et ne nettoient pas le dedans qui est souillé.

Il va sans dire que le feu de toutes les batteries de l'infaillibilité est dirigé surtout contre le Protestantisme qui, le premier, a dérangé les projets et les spéculations de la cour de Rome. Ce n'est point, en ce cas, le Spiritisme qui est directement en cause; le R. P. Delaporte, voulant oublier que le Spiritisme ne s'occupe en rien des questions politiques, s'est contenté, à l'une de ses dernières leçons, de confondre, en un seul et même assemblage, ayant des vues et des aspirations identiques, les *Spirites* et les *socialistes*, *Allan Kardec* et *Mazzini*.

Si un de nos confrères, assez vigoureusement flagellé par le Révérend Père, malgré les compliments qu'il lui a adressés dans un but que tout le monde a compris, trouve ces rapprochements de son goût, il nous permettra de ne pas partager son opinion; et, en persistant dans la nôtre, nous dirons que semblables idées de rapprochement ne peuvent prendre naissance que dans un cerveau que la peur rend malade.

Puisque, dans la question qui nous occupe, le Protestantisme est en cause, laissons aux protestants, d'accord sur ce point avec le Spiritisme, le soin de réfuter les assertions du Révérend Père; et, à ce sujet, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits d'un petit livre, l'*Anatomie du Papisme*, dû à la plume de M. Puaux :

« Un terrain sur lequel Rome se croit invincible est celui de l'autorité; aussi, dans ses controverses, elle ne manque jamais de vous dire avec dédain : « Vous, protestants, abandonnés à votre sens individuel, vous avez autant de religions que vous avez de membres dans votre Eglise, parce que vous n'avez pas au milieu de vous un juge des controverses qui, par ses décisions infaillibles, ramène toutes les opinions à l'unité. Portez, ajoutent les prêtres, portez vos regards sur le catholicisme, et vous serez frappés de l'admirable unité qui y règne. Là, point de divergence en matière religieuse; là, tout front se courbe devant une seule autorité, tandis que dans votre Église on voit, pêle-mêle, le réformé et le luthérien, le morave et le quaker, l'indépendant et l'anglican, l'unitaire et le wesleyen; elle est en grand ce que la cour du roi Peteau est en petit. » Ordinairement la citation de l'*Histoire des Variations*, de Bossuet, vient couronner cette argumentation qui n'a de valeur que pour les ignorants; aussi, messieurs, vous allez bientôt voir disparaître ces bulles de savon.

Si, comme Rome l'affirme, elle possède dans son sein un tribunal infaillible, elle peut se glorifier d'avoir une perle d'un grand prix, et les protestants sont bien coupables et plus malheureux encore d'avoir, pendant si longtemps, négligé un si puissant moyen de lumière et de salut. Mais, disons-le de suite, affirmer d'être riche et l'être sont deux choses bien différentes. Sans la réalité, toute affirmation est un non-sens.

Quant à l'existence de ce tribunal, vraie voix de Dieu sur la terre, Rome nous affirme qu'il est sa propriété, parce qu'elle est l'Eglise romaine, que l'Eglise romaine est l'Eglise de Dieu, et que l'Eglise de Dieu doit avoir ce tribunal dans son sein.

Pour qu'elle fût fondée dans son affirmation, il faudrait préalablement qu'elle prouvât qu'elle est réellement la véritable Eglise, au sein de laquelle Dieu a institué ce tribunal. Si elle fournissait cette preuve, les protestants ne feraient certainement pas les rebelles; car, après tout, s'ils protestent, ce n'est que contre l'erreur, et ils reconnaîtraient sans difficulté que l'existence d'un pareil tribunal leur serait très précieuse, et que bien malheureux ou bien impie serait celui d'entre eux qui abandonnerait la direction de son salut à sa propre sagesse plutôt qu'à celle d'une voix qui serait celle de Dieu même.

Mais, vous le comprenez, messieurs, les hommes réfléchis et prudents ne peuvent recevoir sans examen un pareil dogme. Ils doivent, d'après les simples règles du bon sens, vérifier les titres de légitimité de ce tribunal avant de consentir à lui abandonner la plus grande des directions, celle de leur salut... Quand donc la discussion s'engage entre Rome et la Réforme sur ce point, Rome s'appuie d'abord sur l'Ecriture, et surtout sur des raisons *à priori*, parce que la Bible ne tarde pas à lui faire défaut. Nous ne nous occuperons que de celles *à priori*, parce que ses preuves bibliques sont si mal choisies, qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

« Il est impossible, dit Rome, que Dieu ait voulu une Eglise sur la terre sans lui donner un guide qui l'empêchât de s'égarer; la connaissance que nous avons de sa bonté doit nous faire croire qu'il a dû certainement pourvoir à un besoin dont elle ne pourrait se passer; car, ajoute-t-elle, que serait-elle sans ce guide infaillible, sinon constamment perdue dans sa route, allant à travers champs et incapable d'accomplir ici-bas ses hautes destinées? Que ferait-elle dans les circonstances difficiles, et surtout dans les jours où l'hérésie la menacerait, si elle n'avait pas dans son sein une voix qui prononçât infailliblement en décrétant ce qui est article de foi? Sans cette voix ne serait-elle pas flottante à tout vent de doctrine comme les sectes qui déchirent le corps de Christ? Du moment donc que Dieu a voulu avoir une Eglise sur la terre, il a dû placer au milieu d'elle un tribunal pour la diriger. »

Ce raisonnement, messieurs, est spécieux, mais complétement faux, parce que, dans la question qui nous occupe, nous ne devons pas nous préoccuper de ce que Dieu a dû faire, mais de ce qu'il a fait. Dieu, dites-vous, a dû créer un tribunal..... Mais là n'est pas la question..... L'a-t-il créé? la voilà; car nous ne pouvons être juges de ce que Dieu a dû faire; en partant de votre principe, on arrive à l'absurde, on abaisse Dieu à une taille d'homme. Comment savez-vous que Dieu a dû créer ce tribunal? Vous l'a-t-il dit à l'oreille, ou bien voulez-vous par votre sagesse régler la sienne? Ne sentez-vous pas tout ce que ce raisonnement a de vicieux lorsque vous concluez qu'une chose est, parce que vous croyez qu'elle doit être? Ah! nous irions loin avec cette singulière manière de raisonner, et les absurdités marqueraient bien des pas de notre route.

Supposons qu'un habitant de la lune venant visiter notre terre, descende directement au milieu de vous et vous tienne le discours suivant :

« Messieurs, Dieu a créé votre monde comme celui que j'habite; ce que je connais de sa bonté me fait croire que toutes choses ici-bas doivent être au mieux. Ainsi, le feu vous réchauffe, mais il ne doit jamais vous brûler; vos mers et vos lacs doivent être constamment sans orages et sans tempêtes; les animaux créés à votre image doivent être doux comme des agneaux; les peines, les douleurs, les angoisses et les maladies ne doivent pas vous atteindre, parce que l'Éternel, dans sa bonté, doit les avoir bannies du milieu de vous. »

Ne diriez-vous pas, messieurs, en l'entendant raisonner ainsi : Il vient réellement de la lune; et cependant il ne raisonne pas plus mal que vos prêtres qui ne viennent pas de la lune, mais qui certainement y ont leur esprit lorsque, comme notre orateur lunaire, ils concluent à l'existence d'un tribunal infaillible, parce qu'ils affirment que Dieu a dû l'instituer.

Vous le sentez, messieurs, tous les raisonnements de vos prêtres seront sans valeur, tant qu'ils ne prouveront pas que Dieu a fait réellement ce qu'ils prétendent qu'il a dû faire, et c'est là la difficulté; car un dogme aussi capital que celui de l'autorité ne peut s'établir que par une déclaration positive de Dieu révélée clairement dans sa parole; mais cette déclaration manque, et c'est à cause de cela que Rome fait des efforts inouïs pour prouver dans le silence de la Bible que le tribunal existe parce qu'il doit exister. Qu'elle vous montre dans la Parole un seul verset dans lequel Dieu dise clairement qu'elle est l'Église au sein de laquelle il a institué un tribunal, juge infaillible en matière de foi, et tout sera fini... Mais, à ces arguments *à priori*, joindre ceux qui sont tirés de ces fameuses paroles : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, c'est bâtir sa maison sur la pointe d'une aiguille.

Pour déposséder à tout jamais Rome de ses prétentions, admettons un moment en fait ce qu'elle admet en théorie, savoir : qu'il existe un tribunal chargé de Dieu de décider toutes les contestations de son Église. Cela admis, vos prêtres seront obligés de convenir, à l'égard de ce tribunal, qu'il doit :

1° Résider quelque part;

2° Être clair dans ses décisions;

3° Être à la portée de tous les hommes;

4° Être homogène dans ses décrets.

En effet, si un homme, désireux de sauver son âme, voulait sortir de la nuit de ses doutes, il ne le pourrait jamais s'il ne connaissait le lieu où fonctionne ce tribunal, ou bien s'il lui parlait d'une manière inintelligible, ou bien s'il ne pouvait l'aborder, ou bien enfin s'il lui disait sur la même question *oui* et *non*.

(A continuer). A. LEFRAISE.

LA DOCTRINE DU PÉCHÉ ORIGINEL CONDUIT AU PANTHÉISME

Dieu a créé, crée et créera de toute éternité des mondes et des Esprits. C'est une vérité attestée par l'Évangile : « Mon père agit toujours et je fais comme lui. » (St-Jean, ch. 5, v. 17). Or Dieu, dit la Genèse, créa l'homme à son image et à sa ressemblance, il se dépouilla, pour ainsi dire, d'une partie de ses attributs, du prestige de sa grandeur et de sa puissance, pour en faire l'ornement de sa créature intelligente, de sa créature, l'objet de sa sollicitude bienveillante et toute paternelle. Il créa l'homme à son image, c'est-à-dire, il le dota des belles et précieuses prérogatives de la conscience et du libre arbitre.

La conscience est cette lumière de l'âme par laquelle l'homme a la faculté du discernement du bien et de la vérité, du mal et du mensonge.

Le libre arbitre est cet attribut de bonne gratification individuelle de l'esprit en Dieu, par lequel l'homme a la liberté d'action permanente ou alternative dans le domaine du bien et de la vérité, ou du mal et du mensonge.

La conscience est cette étincelle intérieure puisée au flambeau de lumière qui éclaire sa raison, sa raison qui éclaire sa foi, sa foi qui lui donne l'amour, l'amour qui lui donne l'espérance !

Le libre arbitre est le véhicule, le moteur, la boussole morale de la conscience, en bonne ou en mauvaise direction dans le chemin du bien et de la vérité, ou du mal et du mensonge.

La conscience et le libre arbitre sont donc ainsi de munificence divine, les attributs de l'âme humaine conçue en Dieu, les deux moyens solidaires et réciproques par lesquels elle est partisan de travail productif en somme et en œuvre du bien et de la vérité, ou en somme et en œuvre du mal et du mensonge.

Ainsi doté en bonne dotation divine, Dieu dit à l'homme : « Tu es le roi de la création; tu seras sous mon œil paternel, mon collaborateur dans mon œuvre de labeur incessant, éternel. Tu travailleras *toujours* comme ton père. L'activité te sera mesurée dans la bonne mesure de tes désirs et de tes aptitudes. Va, cours les mondes et comme l'abeille laborieuse et prévoyante, tâche de butiner pour toi et pour la ruche fraternelle des provisions de nourriture. — Subjugue la nature, arrache-lui un à un ses secrets que je tiens sous le voile, comme appât à ton ardente

convoitise et comme stimulant à ton indolence, sous le voile que tu déchireras *seulement par le travail incessant* et *humble*. — Va, tu seras le bien venu, tu seras le bien aimé de ton père.

Telle a été l'origine de l'homme, telle a été l'origine de cette allégorie appelée : Paradis terrestre, du vrai paradis qui est celui de la conscience droite et pure, et du jardin délicieux de la conscience en paix dans le travail en œuvre de bien par la vérité. — Telle a été aussi l'origine de la chute et de la déchéance de l'homme dans le travail en œuvre de mal par le mensonge.

Telle a été l'origine du ciel des âmes pures en paix avec leur conscience qui espère, se trouvant ainsi par la vertu ici et là, partout, même dans les mondes inférieurs de la création.

Telle a été l'origine de l'enfer des âmes impures, bourrelées de remords et de désespoir, se trouvant ainsi, par le péché, ici et là, partout, dans les mondes inférieurs de la création.

Telle en a été l'explication et l'enseignement donnés allégoriquement dans la Genèse écrite en médiumnité de l'esprit en Dieu (Chap. III, Chute et tentation de l'homme). L'homme et la femme mangèrent du fruit défendu, c'est-à-dire, conçurent *le mal* et l'exécutèrent sous la suggestion de l'esprit du mensonge, représenté sous la forme du serpent. Ils devinrent méchants, hypocrites, menteurs et ne se donnèrent plus la vérité *toute nue* dans la simple et bonne mesure de leur naïve intelligence ; ils couvrirent leurs consciences, en fuite du bien et nues de la vérité, des feuilles du figuier de l'hypocrisie et du mensonge, et, devenus méfiants et soupçonneux, se cachèrent, se fuirent et se tendirent mutuellement des pièges.

Telle en a été aussi l'explication et l'enseignement donnés allégoriquement par la figure de Caïn et d'Abel, — d'Abel, c'est-à-dire, le bien et la vérité en personnification ; *la justice*, la douceur et la bonté en action, en activité libre dans l'humanité débutant dans l'arène du travail et de l'épreuve et mettant à profit en bonne somme de progrès acquis en Dieu, la pratique du bien, du vrai, du juste en bonne direction de la boussole de son for intérieur.

De Caïn, c'est-à-dire le mal, le mensonge en personnification ; — l'injustice, la méchanceté, la cruauté, en action, en activité libre dans l'humanité, débutant dans l'arène du travail et de l'épreuve et mettant *à perte*, en bonne somme de progrès *perdu* en Dieu, la pratique du mal, du mensonge et du faux, en mauvaise direction de la boussole de son for intérieur.

Ces préliminaires expliqués, examinons comment le péché originel du catholicisme conduit au panthéisme :

Adam, enfant de Dieu, a démérité de Dieu ;

Adam, enfant de Dieu, a chuté ;

Adam, enfant de Dieu, a été déchu des grâces de Dieu promises à sa bonne et respectueuse obéissance aux ordres et aux volontés de son Père ;

Adam, par sa transgression, a violé ce pacte, ce contrat qu'il avait conclu avec son Père ; il l'a brisé, anéanti ; il en a proclamé la déchéance. Dès lors, il a perdu le bénéfice de ses avantages et sanctionné, par son acte de désobéissance, la pénalité qui y avait été inscrite. C'est logique et élémentaire. — S'en suit-il que toute la lignée soit responsable et solidaire de ce fait de rébellion de notre père primitif selon la chair ; de ce fait de mauvaise direction, par le libre arbitre de sa conscience, en voie du mal et du mensonge, et s'y complaisant ? — S'en suit-il que tous les hommes descendant *corporellement* et en parenté unique, incluse de consanguinité d'Adam, *exclusive* de toute autre affinité intime, — soient solidaires, responsables et héréditaires, autrement que par la consanguinité corporelle ?

Les corps procèdent des corps ;

La matière procède de la matière, qui se modifie par le travail de l'Esprit de Dieu ;

Les Esprits ne procèdent pas des Esprits ;

Les Esprits procèdent de Dieu.

Les Esprits sont donc indépendants des corps, sans affinité, sans cohésion, sans solidarité, sans responsabilité autre que celle qui les lie passagèrement à la vie corporelle. Or, si les Esprits sont indépendants de leurs propres corps, doivent-ils *à fortiori* l'être de celui dont ils émanent en semence originelle.

L'hérédité corporelle ne peut entraîner l'hérédité morale.

Le catholicisme, en affirmant que Dieu crée l'âme en même temps que le corps prend vie, explique ainsi tacitement que Dieu n'a pas tout créé en six jours, puisqu'il crée quotidiennement des âmes ou Esprits. Le catholicisme explique ainsi cette doctrine *d'indépendance et de non solidarité* de l'Esprit humain avec le premier homme.

La doctrine de réparation du péché d'origine, demandée cautionnellement à tous les hommes, rend ainsi fatalement l'Esprit humain identique au stupide végétal qui meurt et revit par bouture ou par graine, ayant toujours, sous variétés de formes, des principes identiques, des fruits de même suc, de même essence originelle, sauf les modifications que la nourriture végétale apporte à sa constitution primitive.

Où trouver, en dehors de la foi stupide, aveugle, qui courbe la tête sans discernement, quelques arguments militants en faveur de la tache originelle en interprétation de catholicisme ? Serait-ce le parallèle du contrat social que souscrivent les hommes ? Mais les contrats que souscrivent les hommes en vue de sauvegarder leurs droits et leurs devoirs réciproques (car dans tout contrat sont inscrits des droits et des devoirs des parties intervenantes) engagent-ils les absents, les empêchés, les non intervenants ? Qui oserait en bonne équité l'affirmer ? Or, dans le contrat biblique et divin, qui est-il intervenu ? Dieu et sa créature dans la personne d'Adam. Il a été formulé par Dieu, de concert avec sa justice et sa souveraine bonté. Adam *seul* y a souscrit ; Adam *seul* l'a violé ; Adam *seul* doit en assumer la responsabilité des conséquences. Tel est l'Esprit de la loi. *La lettre tue*, mais l'Esprit qui vivifie dit : « A chacun selon ses œuvres. » La lettre répond : « Qu'importe, tous les hommes, depuis Adam, sont les souscripteurs par mandat non consenti, par intervention non effectuée, au contrat par lui souscrit ? Qu'importe, qu'ils n'aient pu y faire acte de présence pour cause de non existence au moment de sa consommation ?

L'Esprit réplique : Quelle responsabilité matérielle et morale peut incomber à ceux qui sont dans l'ignorance de clauses qu'ils n'ont point stipulées, de clauses auxquelles ils n'ont point prêté leur concours direct ou indirect ?

La lettre reprend : Est-ce que la loi civile ne dit pas que le père de famille est responsable devant la société du méfait de ses enfants mineurs, des idiots, des serviteurs, etc. Pourquoi en raison de cette solidarité étroite et par analogie, l'enfant devenu adulte ne serait-il pas aussi responsable des méfaits du père ?

D'ailleurs, il importe, et il faut que la race adamique, qui a été et qui est encore sous la dépendance tenancière du paganisme, du judaïsme, du catholicisme, etc., conserve toujours les mêmes prérogatives et le même fardeau de fatale dotation originelle.

L'Esprit réplique : La loi civile, autrement progressive que la loi religieuse qui s'efforce de se renfermer dans un stupide *statu quo*, de rester stationnaire malgré les avertissements divins écrits dans les saints livres en consécration du progrès. « Toutes choses ont leur temps, et tout passe sous le ciel après le terme qui lui a été prescrit. (Eccl., chap. III, v. I.) » La loi civile, disons-nous, basée sur le progrès intellectuel et moral, a reconnu toute l'iniquité de la loi sociale du moyen-âge qui, à l'exemple de la loi religieuse alors omnipotente, flétrissait en mauvaise inspiration de l'écriture biblique et imprimait les stigmates d'infamie, jusqu'à la suite de plusieurs générations, sur les familles qui avaient le malheur de posséder quelques membres ayant en vérité ou en innocence quelques perverses célébrités de justice humaine.

La lettre reprend : Je suis l'infaillibilité : J'ai dit.

L'Esprit ne se tient pas pour battu sous le coup de cette parole *transcendante*, et expose :

Votre infaillibilité conduit à ces conséquences :

Dieu Esprit, principe créateur de toutes choses ;

L'Esprit et la matière, œuvre de Dieu ;

L'humanité, n'ayant qu'une âme collective, originelle d'Adam ;

L'humanité, n'ayant qu'une âme collective, dont une parcelle existe dans chaque corps.

Avec ce système que quelques philosophes ont vainement essayé de concilier, l'existence de l'Esprit avec la sagesse et la bonté de Dieu, votre infaillibilité peut *seulement* sanctionner avec *quelque apparence* de logique, votre fausse, votre impossible doctrine de réparation de péché d'origine demandé cautionnellement à tous les enfants de la lignée adamique.

L'âme universelle serait seule responsable du méfait de *tous* et de *chacun*.

Le méfait de *tous* serait rendu solidaire à *chacun*. — Le méfait de *chacun* serait rendu solidaire à *tous*.

Telle est la conséquence fatale de la doctrine catholique du péché originel ; un principe faux conduit fatalement à des conséquences similaires.

Le catholicisme a parlé.

Le spiritisme intervient, il dit :

Adam ou la race adamique primitive, c'est l'Esprit incarné rudimentaire, s'essayant dans le milieu de sa planète à la vie primitive de simplicité et d'ignorance, originelles de la conscience et du libre arbitre au contact du bien et du mal ; — s'essayant aux

épreuves de la corporelle vie et dans son inexpérience de la vie de l'Esprit, laissant encore prédominer l'*instinct* brutal et animal, les basses passions sensuelles, ne pouvant, par le libre arbitre, se soustraire à la domination, à l'entraînement des passions charnelles foncièrement égoïstes, cruelles, bestiales.

De là, la primitive faute, rendue ainsi solidaire à la race adamique, race d'esprits similaires, se rencontrant dans un monde similaire à leurs épreuves, se rattachant et s'épurant par les alternatives du paradis, du purgatoire et de l'enfer de la réincarnation qui est tout à la fois l'expiation et l'épreuve, le châtiment et la récompense : le progrès en Dieu !

« La lettre tue, mais l'Esprit donne la vie. »

J. Guérin.

COMMUNICATIONS SPIRITES

LES FOURMIS

Médium : M. Bréard.

Voyez-les s'agiter de tous côtés : point de fainéantes, point d'inutiles, chacune travaille à l'œuvre commune avec zèle et persévérance. Aucun obstacle ne les rebute, aucun poids ne les arrête. Ce qui semble trop lourd, elles le traînent ; ce qui est trop élevé, elles le franchissent avec patience, tombant souvent près d'atteindre le but, mais remontant toujours avec persévérance.

Que de grains de sable n'apportent-elles pas chaque jour pour former l'édifice qui doit abriter leur jeune famille ! Que de fois la méchanceté ou même l'ignorance, n'a-t-elle pas détruit ces petits palais construits si péniblement ! et chaque fois, les ouvrières patientes et résignées rassemblent les matériaux épars, trient avec soin ces semences chéries qui doivent augmenter leur petite république, et portant avec sollicitude ces chers trésors de leur amour, elles les mettent à l'abri de nouveau, et recontruisent la demeure abattue.

Spirites, dans la fourmi vous trouverez un exemple que vous devez vous efforcer de suivre ; quels que soient les obstacles que la malveillance élèvera devant vous, vous devez mettre toute la force de votre patience *à les déplacer* pour vous frayer un passage ; quelque barrière que l'on vous oppose, vous devez passer dessus ou dessous, mais vous devez passer sans craindre de vous froisser par le contact.

Si l'on tente de renverser l'édifice sacré que vous reconstruisez, Spirites, ne vous alarmez point ; ramassez sans cesse autour de vous les matériaux dont le Seigneur vous permet de disposer et, pierre à pierre, apportez chacun votre assise pour élever la tour éternelle !

Si l'on cherche à vous disperser, oh ! c'est alors que vous devez déployer cette activité dévouée que rien n'arrête, que rien n'épouvante ; c'est alors que vous devez, jour et nuit, chercher ces membres de votre famille bénie et les rapporter au centre commun. Allez de tous côtés, car votre famille doit être nombreuse et les larves qui doivent éclore parmi vous sont dispersées de tous côtés, et la malignité les éloignera encore plus pour vous empêcher de les réunir ; mais nous vous aiderons : Protecteurs des travailleurs infatigables, nous irons, comme la luciole cachée dans l'herbe, éclairer vos pas, et vous montrer ses rejetons de la grande famille, qui doivent éclore sous le soleil vivifiant de la Vérité. Etoiles luisant au ciel, nous éclairerons vos nuits ; ombres voilant les ardeurs du soleil, nous abriterons vos fronts pendant la journée. Allez donc avec sécurité, fourmis que le Seigneur envoie pour recommencer l'édifice si souvent renversé ; allez en avant, cherchez, cherchez sans cesse, et que pas une de vous ne rentre à vide.

Imitez ces petits insectes si frêles que nous vous citons comme exemple ; république vraiment fraternelle, vous les voyez tous s'entr'aider, se prêter un mutuel secours. Le fardeau trop lourd n'est jamais abandonné par l'ouvrière débile, elle jette son cri de détresse et aussitôt, de tous côtés, ses sœurs arrivent et s'informent de ce qu'il lui faut ; elles se mettent à l'ouvrage et leurs forces réunies accomplissent l'œuvre pour laquelle une seule était insuffisante.

Grand modèle d'unité dans les masses ; exemple pris dans une partie bien infime de la création, et pourtant si grand à suivre ! Ne le négligez pas, mes amis, n'oubliez jamais que l'union fait la force. Unissez-vous donc et d'esprit et de cœur, et vous parviendrez au faîte de l'édifice construit sur la montagne éternelle !

Joachim.

VARIÉTÉS

Nous lisons dans le *Courrier de la Rochelle* du 7 juin :

« M. Home, le médium, le spirite, qui a la prétention d'être en communication avec les esprits, a eu ces jours-ci les honneurs d'une discussion parlementaire, en Angleterre. M. Roebuck a fait un reproche au ministère, de n'avoir pas fait des remontrances auprès du gouvernement romain, et de n'avoir pas obtenu une indemnité pour l'expulsion d'un sujet anglais de la ville éternelle.

« L'honorable représentant de Sheffield a demandé que le ministre des affaires étrangères prît des mesures pour faire respecter les droits des sujets anglais. M. Layard, au nom du ministre, a répondu qu'on ne ferait absolument rien, que M. Home ayant la prétention d'avoir des rapports habituels avec les esprits, les autorités pontificales avaient parfaitement le droit d'exiger l'éloignement d'une personne qui était en opposition avec les principes reconnus de leur gouvernement. M. Layard a ajouté que l'Angleterre avait assez des affaires de ce monde sur les bras, sans s'occuper des esprits de l'autre monde.

« L'argument du sous-secrétaire d'Etat pourrait avoir son danger, car si les autorités pontificales peuvent expulser un étranger parce qu'il a ou croit avoir des communications avec les esprits, et parce que ses croyances sont condamnées par le catholicisme romain, elles pourraient tout aussi bien expulser tous les sujets anglais, protestants, anabaptistes, etc., qui ne croient pas à la présence réelle, à l'Immaculée conception, et les israélites anglais qui ne croient pas à la divinité de Jésus-Christ, puisqu'ils ne blâment pas leurs ancêtres d'avoir fait subir au fils de Dieu le supplice de la croix. »

Jusque-là, le rédacteur de l'article, malgré un petit ton de persifflage à l'encontre du spiritisme qu'il ne connaît pas, avait écrit comme toute personne qui, sans admettre les manifestations spirites, tire une conséquence juste des faits qu'elle signale. Mais cet article est accompagné de la réflexion suivante :

« M. Hennessy a donné un motif bien plus simple, bien plus raisonnable pour excuser le gouvernement pontifical de la mesure qu'il a prise contre M. Home, c'est qu'à Rome comme à Londres, comme à Paris, les prétendus sorciers et les diseurs de bonne aventure sont passibles de peines légales, et qu'en France comme en Angleterre ce n'est qu'à la protection de grands personnages que M. Home a dû de ne pas être envoyé devant un magistrat, et de ne pas être condamné à la peine édictée par la loi. »

Le *Courrier de la Rochelle* voudrait-il ou pourrait-il nous dire comment il se fait que des réunions de *sorciers* soient légalement autorisées comme à Marseille, ou tout au moins tolérées et encouragées comme à Paris, Lyon, Bordeaux, etc. et même dans son département, à St-Jean-d'Angély, par exemple ? Chacune de ces réunions a-t-elle donc comme M. Home, de grands personnages à sa disposition pour éviter les peines édictées par la loi ?

Le dernier paragraphe nous démontre une fois de plus qu'il est des esprit forts qui croient avoir la science infuse, et qui, sans se donner la peine d'étudier les premiers éléments d'une science qui leur est inconnue, préfèrent jeter sur ceux qui s'en occupent un blâme dont tout le ridicule ne tardera pas à retomber sur eux en mettant à découvert leur orgueilleuse ignorance.

—

Un fait, digne de fervents adeptes du Spiritisme, qui, mettant à exécution les préceptes de l'Evangile à la pratique desquels la nouvelle révélation les excite et les pousse invinciblement, vient de se passer, dit le *Charentais*, à Pourçay-Garnaud, dans les environs de St-Jean-d'Angely, contrée où la doctrine spirite est très répandue dans les campagnes :

Le sieur Foulladou, vigneron, depuis longtemps malade, ne pouvait parvenir à labourer les vignes qu'il avait entreprises. Dix-neuf habitants de la commune, comprenant l'esprit de solidarité qui doit exister parmi les hommes, sont allés dimanche faire les vignes que Foulladou avait forcément laissées en retard.

Ce fait n'a rien qui nous étonne, dans un pays où le Spiritisme gagne chaque jour de nouveaux prosélytes. C'est une application de l'enseignement donné dans la communication qui précède ; les hommes de bonne volonté dont nous parlons, ont imité les *fourmis*.

Le Directeur-Gérant : A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.